**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil dix-neuf, le 07 mars** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 18h30, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line, MAURIQUE Laurence

Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, VANIER pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent

**Absente excusée** : Mme Sophie LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Laurent BLOSSEVILLE

**Absents:** Mr. BLOSSEVILLE Richard

Date de convocation : 01 mars 2019

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 08

**Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 07 décembre 2018 est approuvé à l’unanimité de membres présents

**Eglise Saint Martin-Saint Lézin**

Suite au rendez-vous avec Marie CARON l’architecte du patrimoine qui a réalisé le diagnostic et Laurine COURTOIS, Architecte des Bâtiments de France, il apparait que certains disfonctionnements pourraient être liés à la structure de la sacristie. En effet, suite à la chute de morceaux des voutains du chœur, il semble nécessaire de faire de plus amples recherches autour de la sacristie et de la structure du clocher qui présente à cet endroit une partie insolite.

Les architectes ont demandé des investigations complémentaires notamment sur les fondations de la sacristie et une visite par une entreprise du système d’évacuations des eaux pluviales.

Il est évoqué avec de nombreuses réserves la possibilité d’enlever la sacristie, aucune décision n’est prise à ce sujet, l’évêché a été interrogé, sans réponse à ce jour quant à l’utilisation de la sacristie liée au culte ou non. La possibilité de renforcer et de restaurer la sacristie est également évoquée.

Les membres du conseil municipal n’ont pas d’opposition de principe à la destruction de la sacristie sous conditions que soient levées toutes les autres sources possibles de désordres du chœur.

Afin d’avancer sur ce dossier dans le même temps une demande de subvention est faite auprès du département pour la réalisation des travaux de l’église.

**Etable communale**

Le projet de rénovation de l’étable communale en local technique et vestiaire pour les employés communaux est en cours d’étude par Mr DUMONT Architecte, les premiers plans sont sortis et le dépôt du permis de construire devrait avoir lieu avant la fin mars.

Afin de réaliser cette opération le Département de la Seine Maritime et les Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre vont être sollicités.

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents approuve ces demandes de subventions.

**Courrier Mr Hugo CALLENS**

Un courrier de Mr Hugo CALLENS a été envoyé en mairie pour informer de son projet de construire un poulailler bio à la sortie du village rue du bout des marettes et connaitre les modalités d’obtention de subvention dans le cadre de l’installation d’un jeune agriculteur. Dans un second temps le courrier indiquait la nécessité pour ce projet d’installer une réserve incendie de 240 m3 et demandait une aide de la commune pour concrétiser son projet.

Le conseil municipal propose de faire un courrier en réponse à Mr Callens en lui indiquant les démarches à suivre auprès de la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre et plus précisément le service développement économique pour la partie installation d’un jeune agriculteur. Le courrier proposera à Mr Hugo CALLENS la prise en charge par la commune d’une réserve incendie souple de 120 m3. Celle-ci couvrira les besoins de la commune pour cette partie du territoire mal desservie par le poteau incendie de ce secteur à condition qu’une convention de servitude soit signée dans les mêmes conditions que rue du bout du moulin.

**Motion du conseil communautaire pour le Lycée de la Côte d’Albâtre à Saint Valery en Caux**

Lors du conseil communautaire du 27 février 2019, une motion a été prise afin que les nouvelles réformes des lycées permettent aux élèves du secteur de bénéficier des mêmes options et du même nombre d’heures d’enseignement. Le texte de la motion a été approuvé par le conseil communautaire et les conseils communautaires ont proposé de prendre la même motion que la CCCA.

Un courrier sera envoyé au recteur d’académie afin qu’il tienne compte des remarques pour attribuer les heures d’enseignement au Lycée de la Côte d’Albâtre.

**Maison de Santé de Saint Valery en Caux**

La première pierre est maintenant posée, les financements sont connus. Il convient maintenant de déterminer le montant que la commune de Blosseville attribuera à la maison de Santé de Saint Valery en Caux vue la décision prise lors du conseil municipal du 02 juin 2017.

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents attribuera son prochain budget primitif la somme de 6 000 €, considérant que la maison de santé bénéficiera à tous.

**Suppression du poste d’adjoint technique de 1ère classe et création de pôste adjoint technique territorial**

Depuis le départ en retraite de Jean-Bernard CAULE le poste était resté ouvert. Aujourd’hui il convient de la supprimer et d’ouvrir un poste d’adjoint technique territorial pour le recrutement de Timothée GUEDIN.

Le conseil municipal approuve ces décisions à l’unanimité des membres présents.

**Subvention Classe de neige**

Mme Blanchard, Directrice de l’école Les Albatros à Veules les Roses, a adressé une demande de subvention pour le départ en classe de neige des enfants de CM1-CM2.

La demande concerne 3 enfants et 2 accompagnateurs de Blosseville.

La question est posée du financement des accompagnateurs par la seule commune de résidence de ceux-ci ? En effet les communes n’ayant pas d’accompagnateur ne payent que pour les élèves de leur territoire. Mr VANIER propose d’interpeller le prochain conseil d’école afin de répartir les accompagnateurs sur les 5 communes du regroupement.

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents attribue une subvention de 750 € pour l’année 2019.

**Talus Chemin Barbaret**

Lors de l’installation de la réserve incendie rue du bout du moulin, la terre excédentaire a été déposée dans le terrain communal derrière la mairie afin de renforcer le talus du chemin Barbaret. Un premier devis de mise en forme du talus et préparation pour les plantations a été proposé par l’entreprise Crèvecœur. Un second devis sera demandé à Samuel GAILLARD de Vénestanville.

**Questions diverses**

Une demande d’installation d’antenne relais a été faite à la mairie par TDF. Ils recherchent un site pour cette installation et sont venus visiter plusieurs endroits susceptibles de recevoir cette antenne. Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite à la demande de TDF.

Une demande d’accueil et d’hébergement pour le 05 avril a été faite à la mairie par un groupe de professeur et d’élèves de Poperinge en Belgique. Ils parcourront à pieds les 300 km qui les sépare de Martragny dans le Calvados avec des étapes de 30 km en hommage à leurs ainés qui ont été obligés de partir de leur lycée pendant la première guerre mondiale. 3 conseillers proposent de les héberger et contact sera pris avec eux pour les modalités d’accueil.

Le nouveau columbarium sera installé au cimetière avant la mi-mars. Une discussion est engagée sur le tarif des concessions au cimetière et fera l’objet d’une délibération lors d’un prochain conseil municipal.

Des dégradations ont été constatées dans le cimetière notamment une plaque a été cassée. Une main courante va être déposée en gendarmerie.

L’association NLROC participe à la journée des chemins et à proposer à la commune de faire un entretien le 06 avril prochain et demande pour ce faire un arrêté afin de lever l’interdiction aux 4x4 pour cette journée.

N’ayant plus de question à l’ordre du jour, la séance est levée à 20h15.